

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

16 septembre 2011

### SOMMAIRE

LPOV Holdings 3 S.à r.l. ....	104751	Simon's Plaza Rond-Point Sàrl .....	104774
LU GE III S.à r.l. ....	104766	Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l. ..	104747
Luxgoal S.à r.l. ....	104738	Snow S.à r.l. ....	104782
Navitas Holding Group S.à r.l. ....	104776	Société alimentaire d'Echternach S.A. ..	104747
Owncar SC .....	104783	Société de Conteneurs et Pneus Luxem- bourgeoise S.à r.l. ....	104748
SA de la Gare .....	104749	SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY Spf S.A. ....	104774
Sales & More S.A. ....	104750	Socostramo International S.A. ....	104774
SAYE International S.A. ....	104750	Sodin S.A. ....	104775
SB-Lease .....	104750	SOF LRG Investments Lux S.à r.l. ....	104775
Schafsberg S.A. ....	104750	Sping Sàrl .....	104775
SCP Prop Co. A S.à r.l. ....	104751	Starbev Holdings Sàrl .....	104748
SCP Prop Co. C S.à r.l. ....	104751	Starbev International Sàrl .....	104748
Sea Waves S.A. ....	104750	Starbev Investments Sàrl .....	104748
SEB Sicav 1 .....	104751	Starbev Participation Sàrl .....	104748
SEB Sicav 2 .....	104763	Starbev Sàrl .....	104749
SEB Sicav 3 .....	104764	Styron Holding S.à r.l. ....	104749
Secher Exploitation S.A. ....	104764	Suisimmo .....	104775
Second Shurgard Finance .....	104763	SunGard Availability Services (Luxem- bourg) S.A. ....	104775
Select Investments & Management S.à r.l. .....	104764	Sun Luxco II S.à r.l. ....	104749
Shipbourne S.A. ....	104764	Sun Luxco I S.à r.l. ....	104749
Shipbourne S.A. ....	104765	Xpertiz S.A. ....	104781
Shurgard Holding Luxembourg .....	104738	Yeoman Finance S.à r.l. ....	104782
Shurgard Luxembourg .....	104738	Yeoman Investments S.A. ....	104784
Simmetria Participations S.A. ....	104765	ZBI Real Estate Partners S.à r.l. ....	104784
Simon-Huberty S.A. ....	104765	ZithaServices S.A. ....	104784
Simon's Plaza Kummert s.à r.l. ....	104765		
Simon's Plaza Potaschbiert S.à r.l. ....	104765		

**Shurgard Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 128.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104467/10.

(110118872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104468/9.

(110118902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Luxgoal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.332.184,65.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of June.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of thirty-two million five hundred four thousand two hundred four euro and sixty-two cents (EUR 32,504,204.62), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 29 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 992 of 11 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.268, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 24 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.00 p.m., with Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Marc FRANTZ, jurist, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Rémy BONNEAU, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-seven thousand nine hundred eighty euro and three cents (EUR 827,980.03.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two million five hundred four thousand two hundred four euro and sixty-two cents (EUR 32,504,204.62) to thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five cents (EUR 33,332,184.65).

2 To issue nine million five hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-eight (9,527,428) new class A shares, nine million five hundred six thousand seven hundred sixty-five (9,506,765) new class B shares, forty-four million six hundred eighteen thousand nine hundred thirty-three (44,618,933) new Class C preferred shares and nineteen million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-seven (19,144,877) new Class D preferred shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

3 To accept subscription for the newly issued Class A Shares and Class B Shares by P4 Sub Continuing L.P.1, Permira IV Continuing L.P.2, P4 Co-Investment L.P., Permira Investments Limited and to accept payment in full for such newly issued Class A Shares and Class B Shares by a contribution in cash.

4 To accept subscription for newly issued Class C preferred shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of four million four hundred sixty-one thousand eight hundred thirty-one euro and seventy-nine cents (EUR

4,461,831.79) by Intertrust (Luxembourg) S.A., Javier Pérez-Tenessa, Mauricio Prieto, Josep Bernat, Enrique Palau, Francisco Javier Bellido Trullenque, Angelo Ghigliano, Philippe Vimard, Andreas Schraeder, Simona Punzolo, Nelson Wilches and Francesca Pistone and to accept payment in full for such newly issued Class C preferred shares by a contribution in cash.

5 To accept subscription for the newly issued Class D preferred shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of one million nine hundred fourteen thousand fifty-four euro and forty cents (EUR 1,914,054.40) by Intertrust (Luxembourg) S.A., Javier Bellido, James Otis Hare, P4 Sub Continuing L.P.1, Permira IV Continuing L.P.2, P4 Co-Investment L.P., Permira Investments Limited and to accept payment in full for such newly issued Class D preferred shares by a contribution in cash.

6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

7 Miscellaneous.

(i) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(iv) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-seven thousand nine hundred eighty euro and three cents (EUR 827,980.03.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two million five hundred four thousand two hundred four euro and sixty-two cents (EUR 32,504,204.62) to thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five cents (EUR 33,332,184.65).

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to issue nine million five hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-eight (9,527,428) new class A shares, nine million five hundred six thousand seven hundred sixty-five (9,506,765) new class B shares, forty-four million six hundred eighteen thousand nine hundred thirty-three (44,618,933) new Class C preferred shares and nineteen million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-seven (19,144,877) new Class D preferred shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

(i) P4 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited and whose registered office is at Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands ("P4 Co-Investment L.P."), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

P4 Co-Investment L.P. declared to subscribe for sixty-three thousand one hundred ninety-four (63,194) new Class A shares and sixty-three thousand fifty-six (63,056) new Class B shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, without payment of a share premium and for twenty-one thousand five hundred fifty-four (21,554) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of two thousand one hundred fifty-four euro and eighty-one cents (EUR 2,154.81) and to fully pay in cash for these shares.

(ii) Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited and whose registered office is at Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands ("Permira IV Continuing L.P.2"), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Permira IV Continuing L.P.2 declared to subscribe for six million five hundred eighteen thousand two hundred thirty-nine (6,518,239) new Class A shares and six million five hundred four thousand one hundred two (6,504,102) new Class

B shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, without payment of a share premium and for two million two hundred twenty-three thousand one hundred twenty (2,223,120) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of two hundred twenty-two thousand two hundred sixty-one euro and seventy-nine cents (EUR 222,261.79) and to fully pay in cash for these shares.

(iii) P4 Sub Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited and whose registered office is at Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands ("P4 Sub Continuing L.P.1"), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

P4 Sub Continuing L.P.1 declared to subscribe for two million seven hundred twenty-three thousand three hundred ninety-four (2,723,394) new Class A shares and two million seven hundred seventeen thousand four hundred eighty-eight (2,717,488) new Class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, without payment of a share premium and for nine hundred twenty-eight thousand eight hundred forty-five (928,845) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of ninety-two thousand eight hundred sixty-three euro and fifty cents (EUR 92,863.50) and to fully pay in cash for these shares.

(iv) Permira Investments Limited, a limited company registered in Guernsey, acting by its nominee Permira Nominees Limited and whose registered office is at Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands ("Permira Investments Limited"), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Permira Investments Limited declared to subscribe for two hundred twenty-two thousand six hundred one (222,601) new Class A shares and two hundred twenty-two thousand one hundred nineteen (222,119) new Class B shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, without payment of a share premium and for seventy-five thousand nine hundred twenty-one (75,921) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven thousand five hundred ninety euro and thirty-five cents (EUR 7,590.35) and to fully pay in cash for these shares.

(v) Intertrust (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 5.524 ("Intertrust"), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Intertrust declared to subscribe for four million four hundred fifteen thousand one hundred one (4,415,101) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of four hundred forty-one thousand five hundred four euro and three cents (EUR 441,504.03) and for three million one hundred seventy-five thousand two hundred (3,175,200) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventeen thousand four hundred forty-eight euro and fourteen cents (EUR 317,448.14) and to fully pay in cash for these shares.

(vi) Javier Pérez-Tenessa, residing at Salvador Espriu, 81, 5<sup>o</sup> 2<sup>a</sup>, 08005 Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Javier Pérez-Tenessa declared to subscribe for twenty-three million four hundred sixty-nine thousand six hundred eighty-two (23,469,682) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of two million three hundred forty-six thousand nine hundred thirty-five euro and eighty-four cents (EUR 2,346,935.84) and to fully pay in cash for these shares.

(vii) Mauricio Prieto, residing at Passatge Roserar, 7, Bajos, 08034 Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mauricio Prieto declared to subscribe for three million seven hundred eighteen thousand two hundred fifty-two (3,718,252) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-one thousand eight hundred twenty euro and seven cents (EUR 371,820.07) and to fully pay in cash for these shares.

(viii) Josep Bernat, residing at Passeig Verdaguer, 18, 17310 Lloret de Mar, Girona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Josep Bernat declared to subscribe for two million three hundred seventy-nine thousand six hundred seventy-four (2,379,674) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of

a share premium in a total amount of two hundred thirty-seven thousand nine hundred sixty-four euro and twelve cents (EUR 237,964.12) and to fully pay in cash for these shares.

(ix) Enrique Palau, residing at Via Augusta, 187, 5° 2ª B, 08021 Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Enrique Palau declared to declared to subscribe for one million seven hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-five (1,784,755) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-three euro and four cents (EUR 178,473.04) and to fully pay in cash for these shares.

(x) Javier Bellido, residing at Passeig Marítim, 17, 5° 1ª, 08912 Badalona, Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Francisco Javier Bellido Trullenque declared to subscribe for two million nine hundred seventy-four thousand five hundred ninety-two (2,974,592) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of two hundred ninety-seven thousand four hundred fifty-five euro and ten cents (EUR 297,455.10) and for nine million ninety-two thousand seven hundred eighty (9,092,780) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of nine hundred nine thousand seventy-two euro and twenty-one cents (EUR 909,072.21) and to fully pay in cash for these shares.

(xi) Angelo Ghigliano, residing at Via Podgora, 18, Vedano al Lambro, Milan (Italie), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Angelo Ghigliano declared to subscribe for four hundred forty-six thousand two hundred (446,200) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of forty-four thousand six hundred nineteen euro and thirty-eight cents (EUR 44,619.38) by and to fully pay in cash for these shares.

(xii) Philippe Vimard, residing at Joaquim Blume, 8, 08196 Les Planes, Sant Cugat del Vallès, Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Philippe Vimard declared to subscribe for three million seven hundred eighteen thousand two hundred fifty-two (3,718,252) new Class C preferred shares, with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-one thousand eight hundred twenty euro and seven cents (EUR 371,820.07) by and to fully pay in cash for these shares.

(xiii) Andreas Schraeder, residing at Vistabella, 17 C, 3° 1ª, 08022 Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Andreas Schraeder declared to subscribe for one million five hundred seventy-six thousand five hundred thirty-two (1,576,532) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred fifty-seven thousand six hundred fifty-one euro and three cents (EUR 157,651.03) by and to fully pay in cash for these shares.

(xiv) Simona Punzolo, residing at Via Padova, 217/A, Milan (Italy), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Simona Punzolo declared to subscribe for fifty thousand eight hundred forty-four (50,844) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of five thousand eighty-four euro and thirty-three cents (EUR 5,084.33) by and to fully pay in cash for these shares.

(xv) Nelson Eduardo Wilches González, residing at Viale Sarca, 65, Milan (Italy), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Nelson Eduardo Wilches González declared to subscribe for forty-three thousand nine hundred forty-six (43,946) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of four thousand three hundred ninety-four euro and fifty-four cents (EUR 4,394.54) by and to fully pay in cash for these shares.

(xvi) Francesca Pistone, residing at Via Lomellina, 33, Buccinasco, Milan (Italy), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Francesca Pistone declared to subscribe for forty-one thousand one hundred three (41,103) new Class C preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of four thousand one hundred ten euro and twenty-four cents (EUR 4,110.24) by and to fully pay in cash for these shares.

(xvii) James Otis Hare, residing at San Mus, 17, 08870 Sitges, Barcelona (Spain), represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

James Otis Hare declared to subscribe for three million six hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-seven (3,627,457) new Class D preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred sixty-two thousand six hundred sixty-three euro and sixty cents (EUR 362,663.60) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seven million two hundred three thousand eight hundred sixty-six euro and twenty-two cents (EUR 7,203,866.22) representing the total of the nominal value of the nine million five hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-eight (9,527,428) new class A shares, nine million five hundred six thousand seven hundred sixty-five (9,506,765) new class B shares, forty-four million six hundred eighteen thousand nine hundred thirty-three (44,618,933) new Class C preferred shares and nineteen million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-seven (19,144,877) new Class D preferred shares in an amount of eight hundred twenty-seven thousand nine hundred eighty euro and three cents (EUR 827,980.03) as well as an aggregate premium in relation of the new Class C preferred shares in an amount of four million four hundred sixty-one thousand eight hundred thirty-one euro and seventy-nine cents (EUR 4,461,831.79) and an aggregate premium in relation of the new Class D preferred shares in an amount of one million nine hundred fourteen thousand fifty-four euro and forty cents (EUR 1,914,054.40) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new Class A shares, new Class B shares, new Class C preferred shares and the new Class D preferred shares according to the above mentioned subscriptions.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five cents (EUR 33,332,184.65), divided into one billion three hundred ninety-two million eight hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-eight (1,392,827,428) class A shares (the “Class A Shares”), one billion three hundred eighty-nine million eight hundred six thousand seven hundred sixty-five (1,389,806,765) class B shares (the “Class B Shares”), five hundred thirty-one million four hundred thirty-nine thousand three hundred ninety-five (531,439,395) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares” and nineteen million one hundred forty-four thousand eight hundred seventy-seven (19,144,877) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares” and together with the Class C Preferred Shares the “Preferred Shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand four hundred and fifty euro (EUR 4,450.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-deux millions cinq cent quatre mille deux cent quatre euros et soixante-deux cents (EUR 32.504.204,62), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte du notaire instrumentant, en date du

29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 992 du 11 mai 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.268, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 24 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc FRANTZ, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt euros et trois cents (EUR 827.980,03) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions cinq cent quatre mille deux cent quatre euros et soixante-deux cents (EUR 32.504.204,62) à trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 33,332,184.65).

2 Émission de neuf million cinq cent vingt-sept mille quatre cent vingt-huit (9.527.428) nouvelles parts sociales de catégorie A, neuf millions cinq cent six mille sept cent soixante-cinq (9.506.765) nouvelles parts sociales de catégorie B, quarante-quatre millions six cent dix-huit mille neuf cent trente-trois (44.618.933) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C et dix-neuf millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (19.144.877) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A et de catégorie B par P4 Sub Continuing L.P.1, Permira IV Continuing L.P.2, P4 Co-Investment L.P., Permira Investments Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie A et de catégorie B par un apport en espèces.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions quatre cent soixante-et-un mille huit cent trente-et-un euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 4.461.831,79) par Intertrust (Lusembourg) S.A., Javier Pérez-Tenessa, Mauricio Prieto, Josep Bernat, Enrique Palau, Francisco Javier Bellido Trullenque, Angelo Ghigliano, Philippe Vimard, Andreas Schraeder, Simona Punzolo, Nelson Wilches et Francesca Pistone et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C par un apport en espèces.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quatorze mille cinquante-quatre euros et quarante cents (EUR 1.914.054,40) par Intertrust (Luxembourg) S.A., Javier Bellido, James Otis Hare, P4 Sub Continuing L.P.1, Permira IV Continuing L.P.2, P4 Co-Investment L.P., Permira Investments Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D par un apport en espèces.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

7 Divers.

(i) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(ii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt euros et trois cents (EUR 827.980,03) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions cinq cent quatre mille deux cent quatre euros et soixante-deux cents (EUR 32.504.204,62) à trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 33,332,184.65).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre neuf millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent vingt-huit (9.527.428) nouvelles parts sociales de catégorie A, neuf millions cinq cent six mille sept cent soixante-cinq (9.506.765) nouvelles

parts sociales de catégorie B, quarante-quatre millions six cent dix-huit mille neuf cent trente-trois (44.618.933) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C et dix-neuf millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (19.144.877) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ci-après ont comparu:

(i) P4 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited et avec siège social à Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands («P4 Co-Investment L.P.»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

P4 Co-Investment L.P. a déclaré souscrire soixante-trois mille cent quatre-vingtquatorze (63.194) nouvelles parts sociales de catégorie A et soixante-trois mille cinquante-six (63.056) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission, et vingt et une mille cinq cent cinquante-quatre (21.554) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille cent cinquante quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 2.154,81) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(ii) Permira IV Continuing L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son manager, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited et avec siège social à Trafalgar Court, BGU -GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands («Permira IV Continuing L.P.2»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Permira IV Continuing L.P.2 a déclaré souscrire six millions cinq cent dix-huit mille deux cent trente-neuf (6.518.239) parts sociales nouvelles de catégorie A et six millions cinq cent quatre mille cent deux (6.504.102) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission et deux millions deux cent vingt-trois mille cent vingt (2.223.120) parts sociales nouvelles préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-deux mille deux cent soixante et un euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 222.261,79) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(iii) P4 Sub Continuing L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son manager Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited et avec siège social à Trafalgar Court, BGU - GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands («P4 Sub Continuing L.P.1»), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

P4 Sub Continuing L.P.1 a déclaré souscrire deux millions sept cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze (2.723.394) parts sociales nouvelles de catégorie A et deux millions sept cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.717.488) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission et neuf cent vingt-huit mille huit cent quarante-cinq (928.845) parts sociales nouvelles préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-trois euros et cinquante cents (EUR 92.863,50) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(iv) Permira Investments Limited, une limited company inscrite à Guernesey, agissant par son nommée Permira Nominees Limited et avec siège social à Trafalgar Court, BGU -GY13QL Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands («Permira Investments Limited»), représentée par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Permira Investments Limited a déclaré souscrire deux cent vingt-deux mille six cent une (222.601) parts sociales de catégorie A nouvelles et deux cent vingt-deux mille cent dix-neuf (222.119) parts sociales de catégorie B nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission et soixante-quinze mille neuf cent vingt et une (75.921) parts sociales préférentielles de catégorie D nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente-cinq cents (EUR 7.590,35) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(v) Intertrust (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.524 («Intertrust»), représentée par Maître



Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Intertrust a déclaré souscrire quatre millions quatre cent quinze mille cent une (4.415.101) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre euros et trois cents (EUR 441.504,03) et trois millions cent soixante-quinze mille deux cents (3.175.200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent dix-sept mille quatre cent quarante-huit euros et quatorze cents (EUR 317.448,14) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(vi) Javier Pérez-Tenessa, résidant à Salvador Espriu, 81, 5<sup>o</sup> 2<sup>a</sup>, 08005 Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Javier Pérez-Tenessa a déclaré souscrire vingt-trois millions quatre cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux (23.469.682) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent quarante-six mille neuf cent trente-cinq euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2.346.935,84) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(vii) Mauricio Prieto, résidant à Passatge Roserar, 7, Bajos, 08034 Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Mauricio Prieto a déclaré souscrire trois millions sept cent dix-huit mille deux cent cinquante-deux (3.718.252) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante et onze mille huit cent vingt euros et sept cents (EUR 371.820,07) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(viii) Josep Bernat, résidant à Passeig Verdager, 18, 17310 Lloret de Mar, Girona (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Josep Bernat a déclaré souscrire deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.379.674) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent trente-sept mille neuf cent soixante-quatre euros et douze cents (EUR 237.964,12) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(ix) Enrique Palau, résidant à Via Augusta, 187, 5<sup>o</sup> 2<sup>a</sup> B, 08021 Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Enrique Palau a déclaré souscrire un million sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq (1.784.755) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-treize euros et quatre cents (EUR 178.473,04) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(x) Javier Bellido, résidant à Passeig Marítim, 17, 5<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08912 Badalona, Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Javier Bellido a déclaré souscrire deux millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-douze (2.974.592) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et dix cents (EUR 297.455,10) et neuf millions quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt (9.092.780) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf cent neuf mille soixante-douze euros et vingt et un cents (EUR 909.072,21) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xi) Angelo Ghigliano, résidant à Via Podgora, 18, Vedano al Lambro, Milan (Italie), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Angelo Ghigliano a déclaré souscrire quatre cent quarante-six mille deux cents (446.200) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille six cent dix-neuf euros et trente-huit cents (EUR 44.619,38) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xii) Philippe Vimard, résidant à Joaquim Blume, 8, 08196 Les Planes, Sant Cugat del Vallès, Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Philippe Vimard a déclaré souscrire trois millions sept cent dix-huit mille deux cent cinquante-deux (3.718.252) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante et onze mille huit cent vingt euros et sept cents (EUR 371.820,07) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xiii) Andreas Schraeder, résidant à Vistabella, 17 C, 3<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08022 Barcelone (Espagne), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Andreas Schraeder a déclaré souscrire un million cinq cent soixante-seize mille cinq cent trente-deux (1.576.532) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-sept mille six cent cinquante et un euros et trois cents (EUR 157.651,03) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xiv) Simona Punzolo, résidant à Via Padova, 217/A, Milan (Italie), représentée par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Simona Punzolo a déclaré souscrire cinquante mille huit cent quarante-quatre (50.844) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq mille quatre-vingt-quatre euros et trente-trois cents (EUR 5.084,33) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xv) Nelson Eduardo Wilches González, résidant à Viale Sarca, 65, Milan (Italie), représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Nelson Eduardo Wilches González a déclaré souscrire quarante-trois mille neuf cent quarante-six (43.946) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-quatre cents (EUR 4.394,54) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xvi) Francesca Pistone, résidant à Via Lomellina, 33, Buccinasco, Milan (Italie), représentée par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Francesca Pistone a déclaré souscrire quarante et un mille cent trois (41.103) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille cent dix euros et vingt-quatre cents (EUR 4.110,24) et de libérer le montant intégralement en espèces.

(xvii) James Otis Hare, résidant à San Mus, 17, 08870 Sitges, Barcelone (Espagne) représenté par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

James Otis Hare a déclaré souscrire trois millions six cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept (3.627.457) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-deux mille six cent soixante-trois euros et soixante cents (EUR 362.663,60) et de libérer le montant intégralement en espèces.

Le montant de sept millions deux cent trois mille huit cent soixante-six euros et vingt-deux cents (EUR 7.203.866,22) représentant le total de la valeur nominale des neuf millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent vingt-huit (9.527.428) nouvelles parts sociales de catégorie A, neuf millions cinq cent six mille sept cent soixante-cinq (9.506.765) nouvelles parts sociales de catégorie B, quarante-quatre millions six cent dix-huit mille neuf cent trente-trois (44.618.933) nouvelles parts sociales de catégorie C et dix-neuf millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (19.144.877) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D d'un montant total de huit cent vingt-sept mille neuf cent quatre vingt euros et trois cents (EUR 827.980,03) ainsi qu'un montant total de prime d'émission en relation avec les nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C d'un montant total de quatre millions quatre cent soixante-et un mille huit cent trente et un euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 4.461.831,79) et d'un montant total de prime d'émission en relation avec les nouvelles parts sociales de catégorie D d'un montant de un million neuf cent quatorze mille cinquante-quatre euros et cinquante cents (EUR 1.914.054,50) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les nouvelles parts sociales de catégorie A, les nouvelles parts sociales de catégorie B, les nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C et les nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 33.332.184,65) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt-douze millions huit cent vingt-sept mille quatre cent vingt-huit (1.392.827.428) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A»), un milliard trois cent quatre-vingt-neuf millions huit cent six mille sept cent soixante-cinq (1.389.806.765) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B»), cinq cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (531.439.395) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles C»), dix-neuf millions cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (19.144.877) parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles C, les «Parts Sociales Préférentielles»), ensemble les «parts sociales». Chacune émise avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chacune ayant été libérée intégralement.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 4.450,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2011. LAC/2011/29858. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096954/528.

(110109519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.482.306,69.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.770.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104473/11.

(110119978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Socade S.A., Société alimentaire d'Echternach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104474/10.

(110119865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Société de Conteneurs et Pneus Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 118.932.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011104475/12.

(110118818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Starbev Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.453.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104480/11.

(110119906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104482/10.

(110118833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Starbev Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104484/10.

(110118841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Starbev Participation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104485/10.

(110118835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Starbev Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 148.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104486/10.

(110118838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 660.834,12.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 153.582.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011104487/11.

(110118742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sun Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104488/10.

(110119894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104489/10.

(110119836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SA de la Gare, Société Anonyme.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 2B, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 125.510.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104490/9.

(110119443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sales & More S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3373 Leudelange, 29, Domaine Schmiseleck.  
R.C.S. Luxembourg B 120.077.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue à Luxembourg en date du 30 mai 2011*

L'assemblée des actionnaires décide de la nomination de Monsieur Marc Teerlinck né le 24 avril 1974 à Bruxelles Belgique et demeurant 185, route d'Arlon, L-8011 Strassen, en qualité d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2011104491/12.

(110118936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SAYE International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.725.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAYE International S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011104492/11.

(110118739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SB-Lease, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 105.874.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104495/9.

(110119939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Schafsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 77.585.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104497/9.

(110119441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sea Waves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 98.540.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
annuelle tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2011*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Filip DE WILDE en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet au 28 janvier 2011.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS (FIDUO à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011), ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2011104501/15.

(110118955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SCP Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 158.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104499/10.

(110118708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SCP Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 158.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104500/10.

(110118707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SEB Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 35.166.

EXTRAIT

Madame Barbro Lilieholm a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Barbro Lilieholm avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011. Le mandat de Monsieur Peter Kubicki prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration,
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,
4. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104504/19.

(110119678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**LPOV Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 162.003.

STATUTES

In the year two thousand and eleven,  
on the fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

- 1) LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136544,  
here represented by Ms Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 June 2011.

2) LaSalle Investment Scottish II LP., a limited partnership with registered office at 1<sup>st</sup> Floor, 150 St Vincent Street, Glasgow G2 5ND, United Kingdom, registered with the Companies House under number SL005666, here represented by Ms Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 30 June 2011.

The above mentioned proxies, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which he declared to establish:

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of several members. The Company may however at any time be composed of a single member, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

The Company will exist under the name of "LPOV Holdings 3 S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings, and more specifically the administration of Luxembourg and/or foreign partnerships limited by shares in the capacity of general partner and manager of such partnerships.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single member or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The single member may freely transfer its shares.



The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Manager(s), Statutory auditor

**Art. 9. Manager(s).** The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the "Manager(s)") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the "Board of Managers").

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers(if any), except that in his absence the Board of Managers(if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not

expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a member, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a member or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s).** The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

#### Chapter IV. - General meeting of members

**Art. 17. Powers of the Meeting of Members.** Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Incorporation and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday in May of each year at 02.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Attendance Representation at a Meeting of Members.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

**Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members.** Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Vote at a Meeting of Members.** An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

**Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

## Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 25. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 26. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Incorporation, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be 10<sup>th</sup> determined in accordance with the Luxembourg law of August, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these party have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and paid-in capital	Number of Shares
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., previously named . . . . .	EUR 11,842.-	11,842
LaSalle Investment Scottish II LP, previously named . . . . .	EUR 658.-	658
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The members have taken immediately the following resolutions:

1 The number of Managers is set at three (3):

Are appointed Managers for an unlimited period of time:

(a) Mrs Stéphanie DUVAL, manager, with professional residence at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mrs Virginie VELY, manager, with professional residence at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

(c) Mr Martin POLLARD, manager, with professional residence at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom.

2 The registered office of the Company is set at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,  
le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec le siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136544,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 juin 2011

2) LaSalle Investment Scottish II LP», un limited partnership ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor, 150 St Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Royaume Uni, et immatriculée sous le numéro SL005666,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 30 juin 2011.

Lesdites procurations, signées par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il déclare constituer:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

La Société adopte la dénomination «LPOV Holdings 3 S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations, et plus spécifiquement l'administration de sociétés en commandite par action, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif,

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Rémunération et Dépenses.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 16. Commissaire aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15)



jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 20. Présences - Représentation.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 22. Vote à l'assemblée des associés.** Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 26. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les comparants, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit le nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de Parts Sociales
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., prénommée . . . . .	EUR 11.842,-	11,842
LaSalle Investment Scottish II LP, prénommée . . . . .	EUR 658,-	658
Total: . . . . .	EUR 12,500,-	12,500

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution seront estimés à environ mille euros.

### *Dispositions Transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2011.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 Le nombre de Gérants est fixé à trois (3):

Sont nommés Gérants pour une durée indéterminée:

(a) Madame Stéphanie DUVAL, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(b) Madame Virginie VELY, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et

(c) Monsieur Martin POLLARD, gérant, demeurant professionnellement au One Curzon Street, Londres W1J 5HD, Royaume-Uni.

2 Le siège social de la Société est fixé au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8964. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Pascal RECKEN.*

Référence de publication: 2011096980/636.

(110109907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

—  
EXTRAIT

Madame Barbro Lilieholm a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Barbro Lilieholm avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011. Le mandat de Monsieur Peter Kubicki prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration,

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

4. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104505/19.

(110119679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Second Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104508/10.

(110118865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

---

**EXTRAIT**

Madame Barbro Lilieholm a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Barbro Lilieholm avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011. Le mandat de Monsieur Peter Kubicki prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration,

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

4. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104506/19.

(110119683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Secher Exploitation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 57.513.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104507/9.

(110119440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Select Investments & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104509/11.

(110119653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Shipbourne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011104513/12.

(110118911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Shipbourne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104514/10.

(110118998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Simmetria Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.037.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011104517/12.

(110119652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Simon-Huberty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.864.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104518/10.

(110119781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Simon's Plaza Kummert s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 5, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 49.710.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104519/10.

(110119785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Simon's Plaza Potaschbiereg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 58.136.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104520/10.

(110119783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Panattoni Northern Europe Development B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 34315738,

here represented by Mr. Olivier MARBAISE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of LU GE III S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 12.** The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

## C. Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

**Art. 18.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 20.** Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 21.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.



**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders.
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

## **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Panattoni Northern Europe Development B.V., aforementioned.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144945

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

## Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Northern Europe Development B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale au 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3431 5738,

ici représentée par Monsieur Olivier MARBAISE, employé prive, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La dénomination social de la Société sera LU GE III S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 7.** Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

## C. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

**Art. 18.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 20.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 21.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société. Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Panattoni Northern Europe Development B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2. Est nommée comme gérante unique de la Société par une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144945.

104774

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Olivier MARBAISE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation GRE/2011/2352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096983/447.

(110109834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Simon's Plaza Rond-Point Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104521/10.

(110119782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.408.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104523/10.

(110119516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Socostramo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.094.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2011*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 juillet 2011 que:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'année 2013.

Le 20 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011104524/14.

(110119633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sodin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.336.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104525/10.

(110118999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SOF LRG Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.934.

Les comptes annuels pour la période du 27 avril 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104527/12.

(110118935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Sping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 71.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104529/10.

(110119784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Suisimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SUISIMMO*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104533/11.

(110119563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104534/10.

(110119320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Navitas Holding Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.230.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of une  
Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN notary residing in Luxembourg;

There appeared:

- Mr Uwe NIELSEN born on the 7<sup>th</sup> February 1963 in Saarbrücken (D) residing in L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on April 14<sup>th</sup>, 2011,

- Mr Thomas HEDEGAARD born on the 29<sup>th</sup> November 1977 in Horsholm (DK) residing in CH-6006 Luzern, 14, Schadruthalder, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on May 4<sup>th</sup>, 2011,

- Mr Lars Wolff GRAVERSEN born on the 24<sup>th</sup> April 1972 in Silkeborg (DK) residing in DK-8600 Silkeborg, 25, Strandvejen, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on April 24<sup>th</sup>, 2011,

All the proxies, initialed in the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of NAVITAS HOLDING GROUP S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) represented by hundred twenty (120) shares with no par value.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.



The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 15. Special majority matters.** The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

**Art. 16. Powers.** Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 17. Events affecting the manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

**Art. 20. General meeting of partners.**

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance - Sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval. Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 24. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, now appears Mr. Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Shareholders by virtue of proxys given on April 14<sup>th</sup>, May 4<sup>th</sup> and April 24<sup>th</sup> 2011.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of

- Mr Uwe NIELSEN to sixty (60) shares with no nominal value,
- Mr Thomas HEDEGAARD to thirty (30) shares with no nominal value,
- Mr Lars Wolff GRAVERSEN to thirty (30) shares with no nominal value,

The proof of such payment was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one euro (1.000.-EUR).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited period:

Mr Uwe NIELSEN, residing at 2 route de Mondorf, L-5670 Altwies

2. Resolved that the registered office shall be at L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept juin

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

**ONT COMPARU:**

Mr Uwe NIELSEN né le 7 février 1963 à Saarbrücken (D) avec adresse à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, ici représentée par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 avril 2011,

Mr Thomas HEDEGAARD né le 29 novembre 1977 à Horsholm (DK) avec adresse à CH-6006 Luzern, 14, Schadrutalhalde, ici représentée par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 mai 2011

Mr Lars Wolff GRAVERSEN né le 24 avril 1972 à Silkeborg (DK) avec adresse à DK-8600 Silkeborg, 25, Strandvejen, ici représentée par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 avril 2011

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de NAVITAS HOLDING GROUP S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représentés par cent vingt (120) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 15. Majorités spéciales.** Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de filiales sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Pouvoirs.** Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

**Art. 17. Evénements atteignant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout évènement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 18. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des associés, précités, en vertu des procurations donnés le 14 avril, 24 avril et le 4 mai 2011.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de

Mr Uwe NIELSEN, pré-qualifié, soixante (60) parts sociales

Mr Thomas HEDEGAARD, pré-qualifié, trente (30) parts sociales

Mr Lars Wolff GRAVERSEN, pré-qualifié, trente (30) parts sociales

La preuve du paiement des douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Uwe NIELSEN, résident à 2, route de Mondorf, L-5670 Altwies

2) Fixation du siège social de la Société au L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vainker Bouvier de Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28638. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102011/308.

(110116367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### **Xpertiz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.141.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011104581/12.

(110118808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Snow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.840.

---

Suite à une convention de cession de parts sociales signées en date du 16 février 2011 entre:

Change Capital (Guernsey) II Limited, une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 47849;

Et

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 990;

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 988;

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 989;

l'actionnariat de SNOW S.A R.L., se compose comme suit:

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 990.

Détenant 6.809.493 parts sociales

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 988.

Détenant 447.513 parts sociales

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société incorporé sous les lois de Guernsey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, immatriculé auprès de Trade and Companies Register of Guernsey sous le numéro 989.

Détenant 242.994 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SNOW S.A R.L.*

Référence de publication: 2011109006/37.

(110124687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Yeoman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.617.

---

Les comptes au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011104582/12.

(110118945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Owncar SC, Société Civile.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg E 4.533.

---

**STATUTS**

1. Monsieur Patrick GARDAVOIR, né le 06 mai 1967 à Charleroi (B), demeurant professionnellement à 65, Route d'Esch, L-3340 Huncherange;

2. Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint-Dizier (F), demeurant professionnellement à 65, Route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 23 juillet 2011:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est OWNCAR SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, réparti en 10 parts de 10,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 5 parts à Monsieur Patrick GARDAVOIR et 5 parts à Monsieur Anthony CHOTARD, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15.00 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Anthony CHOTARD, précité, est nommé gérant.
2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2011104402/69.

(110119512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Les comptes au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011104583/11.

(110118907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**ZithaServices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.349.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104584/10.

(110119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**ZBI Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104585/11.

(110119854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---